

TARIFS AFFICHÉS AU 1er Janvier 2025

1. Pour les résidents d'Ille et Vilaine

Le prix de journée a été fixé par Arrêté du Conseil Départemental à :

Hébergement **Permanent** : 71.75€

Talon Dépendance : 6.53€ Soit : **78.28€ / jour**

Hébergement **Unité Alzheimer** : 73.30€

Talon Dépendance : 6.53€ Soit : **79.83€ / jour**

Hébergement **Temporaire** : 69.32€

Talon Dépendance : 6.53€ Soit : **75.85€ / jour**

Ces tarifs sont applicables pour les résidents n'ayant pas recours à l'Aide Sociale à l'hébergement. Toutes les places de l'établissement sont éligibles à l'Aide Sociale.

2. Pour les résidents originaires des autres départements :

Le tarif dépendance est fonction de niveau de dépendance du résident. Cependant une demande d'Allocation Personnalisée à l'Autonomie peut être faite dans le département d'origine.

DEPENDANCE	TARIF JOURNALIER
GIR 1-2	24.49 €
GIR 3-4	15.59 €
GIR 5-6	6.53 €

3. Pour les personnes de moins de 60 ans :

Le tarif journalier est de 86.65 €.

4. Tarif pour réservation :

Le tarif journalier est de 55.62 €

5. Tarif libération de chambre :

Appliqué au départ définitif du résident jusqu'à la libération de la chambre qui doit intervenir dans les 6 jours suivant le décès :

Hébergement permanent : 48.63 €

Hébergement temporaire & unité Alzheimer : 50.07 €

6. Autres prestations

o Frais à votre charge

■ Bien être : coiffeur, pédicure... (affichage au sein de l'établissement)

Médicaux : médicaments....



CONDITIONS PARTICULIÈRES DE TARIFICATION

ABSENCES Pour hospitalisation

		Conditions particulières	Périodes cu	•	ours maximu ode d'absenc	um par année civile e
		Périodes	1 ^{er} jour	2 ^{ème} jour	3 ^{ème} jour	à partir du 4 ^{ème} jour
	RESIDENT	Tarif Hébergement	Montant dû 100%	Montant dû 100%	Montant dû 100%	our à partir du 4 ^{ème} jour ant Montant minoré du
	PAYANT Tarif Dépendance pour les résidents de + 60 ans Montant dû 100%	P.A	AS DE FACT	URATION		

RESIDENT BENEFICIANT	Tarif Hébergement	Montant dû 100%	Montant dû 100%	Montant dû 100%	Montant minoré du forfait journalier en vigueur (1)
DE L'AIDE SOCIALE	Tarif Dépendance pour les résidents de + 60 ans	Montant dû 100%	P.A	AS DE FACT	URATION

ABSENCES Pour convenances personnelles

Conditions particulières			Périodes cun	-	ours maxim ode d'absen	um par année civile ce
		Périodes	1 ^{er} jour	2 ^{ème} jour	3 ^{ème} jour	à partir du 4 ^{ème} jour
	RESIDENT	Tarif Hébergement	Montant dû 100%	dû Montant Montant Montant minoré du		
	PAYANT	Talon Dépendance pour les résidents de + 60 ans		PAS DE FACTI	FACTURATI	ON

RESIDENT	Tarif	Montant dû	Montant	Montant	Montant minoré du forfait RDAS en vigueur (2)
BENEFICIANT	Hébergement	100%	dû 100%	dû 100%	
DE L'AIDE SOCIALE	Talon Dépendance pour les résidents de + 60 ans		PAS DE I	FACTURATIO	NC

(1) Forfait journalier en vigueur	20,00€	Hospitalisation
	15,00 €	Hospitalisation en psychiatrie
(2) Forfait RDAS en vigueur	13,00 €	Cf. Règlement D épartemental d' A ide S ociale Ed. 2012



Les 35 ou 45 jours se décomptent à partir du 4ème jour d'absence.

Si l'absence dépasse le nombre de journées prévues par année civile (35 ou 45 jours), le prix d'hébergement n'est plus minoré, le résident doit s'acquitter du plein tarif d'hébergement s'il souhaite garder son logement.



AUTRES CONDITIONS PARTICULIÈRES DE TARIFICATION

	Motifs	RESERVATION	FIN DE SEJOUR	PREAVIS
	Périodes facturées	Du premier jour de réservation à la veille de l'entrée	Facturation dans une durée maximale de 6 jours. Le jour de libération est facturé.	Du lendemain du jour de départ jusqu'au jour du terme du préavis ou veille de l'arrivée du nouveau résident
	Conditions particulières	Réservation avant l'entrée effective	La facturation du logement après le décès, lorsque les objets personnels du résident n'ont pas été retirés, n'est possible que pour une durée maximale de 6 jours.	avant le terme du préavis, facturation jusqu'au terme du préavis (date de réception de la demande de départ) sauf
RESIDENT PAYANT	Tarif Hébergement	Forfait réservation	Montant minoré du forfait RDAS en vigueur (3)	100%
	Talon Dépendance pour les résidents de + 60 ans	(renseigné sur l'annexe tarifaire)	PAS DE FACTURATION	PAS DE FACTURATION

RESIDENT AIDE SOCIALE	Tarif Hébergement	PAS DE FACTURATION	100%
	Talon Dépendance pour les résidents de + 60 ans	(arrêt de l'aide sociale au jour du décès)	PAS DE FACTURATION

(3) Forfait RDAS en vigueur	13,00€	Cf. Règlement D épartemental d' A ide S ociale Ed. 2012
-----------------------------	--------	--